

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE**  
**Siège : 3 place Gérard Genevès – CS 31110 - 71010 MACON CEDEX**

=====

**Mandature 2016 - 2021**

**BUREAU**

<b>PRESIDENT</b>	<b>:</b>	<b>Michel SUCHAUT</b>
<b>VICE-PRESIDENT</b>	<b>:</b>	<b>Jean-Pierre RIFFIER</b>
<b>VICE-PRESIDENT</b>	<b>:</b>	<b>Mansour ZOBERI</b>
<b>TRESORIER</b>	<b>:</b>	<b>Vera BAEKE</b>
<b>TRESORIER ADJOINT</b>	<b>:</b>	<b>Camille TOITOT</b>
<b>SECRETAIRE</b>	<b>:</b>	<b>Alain THOUVENOT</b>
<b>SECRETAIRE</b>	<b>:</b>	<b>Thérèse PISTOIA</b>
<b>MEMBRE</b>	<b>:</b>	<b>Nathalie HOEL</b>
<b>MEMBRE</b>	<b>:</b>	<b>Ginette PATISSIER</b>
<b>MEMBRE</b>	<b>:</b>	<b>Emmanuel THILLET</b>

**MEMBRES TITULAIRES**

**Franck ALAINE – Aude ALEXANDRE - Jean-Philippe ANCIAUX - Chantal ANDRIOT - Roland BACHELARD - Jean-Paul BARBEY - Vincent BOULLAY - Sandrine CHAINARD - Alain CHANDIOUX - Edouard CHOPLAIN – Martine COUTURIER - Antoine DIAZ - Bernard ECHALIER - Pascal GIRARDOT – Pauline GOULET - Paule GRIS - Carine IGAU - Corinne JOURDAIN GROS - Vincent LONGUEVILLE - Marie-Odile MORET – Gilles PENET - Pierre PETITJEAN - Jean-Christophe PICHOT - Michaël RENAUD - Philippe ROUBALLAY - Sarah SABIH - Alain THEVENOT - Alexandre VION –**

**MEMBRES ASSOCIES**

**Sylvie BOUDOT – Nathalie BRUNEL – Michel CHAMBREUIL – Yoann COTTE – Roger DONGUY – Emmanuelle DUPUIT – Jean FERNOUX – Catherine FOURNET – Flavien FUCHEY – Jean-François GORTVA – Evelyne GROS – Fabian HUMBERT – Jean-Paul JOLY - Christophe MORIZOT – Fabien ROSSIGNOL – Pascal SEMY – René TABAKIAN – Sylvie TEIXEIRA – Yves TOITOT -**

Directeur Général : Pascal LEYES

## SOMMAIRE

### Pages

### DELIBERATIONS

<b>I – Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2019.....</b>	<b>4</b>
<b>11 – Autorisation donnée au Président de la CCI 71 pour déposer le permis de construire pour les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Consulaire de Mâcon .....</b>	<b>4 à 5</b>
<b>III – Déménagement temporaire des services de la CCI à Mâcon durant les travaux : autorisation de l'Assemblée.....</b>	<b>5 à 6</b>
<b>IV – EESC EGC CENTREST : convention de transfert.....</b>	<b>6</b>
<b>V - Marché téléphonie : accord de l'Assemblée.....</b>	<b>7</b>
<b>VI - Cession de parcelles délaissées à des collectivités locales.....</b>	<b>7 à 8</b>

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DU**  
**MARDI 24 MARS 2020 à 10 H AU LUNDI 30 MARS 2020 à 12 H**

**SOUS LA PRESIDENCE de Michel SUCHAUT, PRESIDENT**

Nombre d'élus en exercice	<b>38</b>
Quorum	<b>20</b>
Suffrages exprimés	<b>28</b>

**Membres titulaires : suffrages exprimés :**

Mmes : Chantal **ANDRIOT** – Vera **BAEKE** - Sandrine **CHAINARD** – Paule **GRIS** –  
Carine **IGAU** - Corinne **JOURDAIN GROS** - Marie-Odile **MORET** - Ginette  
**PATISSIER** - Sarah **SABIH**

MM : Franck **ALAINE** – Jean-Philippe **ANCI AUX** – Roland **BACHELARD** – Jean-Paul  
**BARBEY** - Vincent **BOULLAY** – Alain **CHANDIOUX** – Edouard **CHOPLAIN**  
– Antoine **DIAZ** – Bernard **ECHALIER** - Vincent **LONGUEVILLE** – Pierre  
**PETITJEAN** – Michaël **RENAUD** – Jean-Pierre **RIFFIER** - Philippe  
**ROUBALLAY** - Michel **SUCHAUT** – Alain **THEVENOT** – Alain  
**THOUVENOT** – Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI**

**Membres Titulaires : suffrages non exprimés :**

Mmes : Aude **ALEXANDRE** - Martine **COUTURIER** – Pauline **GOULET** – Nathalie  
**HOEL** - Thérèse **PISTOIA** - Camille **TOITOT**

MM : Pascal **GIRARDOT** - Gilles **PENET** – Jean-Christophe **PICHOT**– Emmanuel  
**THILLET**

Au regard des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, l'Assemblée Générale fixée au 30 mars s'est déroulée, compte-tenu de ce contexte, sous forme de consultation par voie électronique, du MARDI 24 MARS 2020 à 10 H AU LUNDI 30 MARS 2020 à 12 H.

L'Assemblée Générale a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2019
- Autorisation donnée au Président de la CCI 71 pour déposer le permis de construire pour les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Consulaire de Mâcon
- Déménagement temporaire des services de la CCI à Mâcon durant les travaux : autorisation de l'Assemblée
- EESC EGC CENTREST : convention de transfert
- Marché téléphonie : accord de l'Assemblée
- Cession de parcelles délaissées à des collectivités locales

<p style="text-align: center;"><b>I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 NOVEMBRE 2019</b></p>
--

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2019.

<p style="text-align: center;"><b>II - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA CCI 71 POUR DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL CONSULAIRE DE MACON</b></p>
---

Par délibération en date du 24 juin dernier, l'Assemblée a décidé du déclassement d'une partie des locaux de l'Hôtel Consulaire de MACON, en vue de la vente à la Société ACAPACE pour la création d'une résidence sénior.

Le compromis de vente a été signé le 28 février dernier et l'acte authentique sera signé le 30 avril 2020.

Par décret en date du 3 mars dernier, notre Autorité de Tutelle a prononcé le déclassement du volume cédé à ACAPACE.

Aujourd'hui, la surface utile restante pour la CCI est de 1 102 m<sup>2</sup>, qu'il convient de réaménager en tenant compte des contraintes de mise en conformité, notamment liées aux normes accessibilité et sécurité incendie. Les travaux prévus seront répartis :

- En valorisant les surfaces pour les activités qui amènent du chiffre d'affaires
- En réaménageant les surfaces mobilières de façon à les rendre évolutives et modulables
- En créant une mezzanine dans le bâtiment pour optimiser les surfaces à un coût raisonnable

La CCI va devoir prochainement démarrer les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Consulaire de MACON.

**Aussi, afin de préciser le coût des travaux et de ne pas retarder la durée du chantier, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le Président à déposer le permis de construire correspondant, et prendre toute disposition pour mener à bien ce projet.**

**L'inscription du montant des travaux au budget rectificatif 2020 et au budget primitif 2021 sera soumise au vote de notre prochaine Assemblée Générale.**

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, autorise le Président de la CCI 71 :**

- **à déposer le permis de construire correspondant,**
- **à prendre toute disposition pour mener à bien ce projet.**

<b>III - DEMENAGEMENT TEMPORAIRE DES SERVICES DE LA CCI 71 A MACON DURANT LES TRAVAUX : AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b>
--

Une partie de l'Hôtel Consulaire de Mâcon a été cédée à ACAPACE en vue de la création d'une résidence senior haut de gamme.

Le compromis de vente a été signé le 28 février dernier. Notre Compagnie doit désormais réaménager la surface utile qui lui reste, à savoir 1 102 m<sup>2</sup> pour une mise en conformité et optimisation de cette surface restante.

Durant ces travaux de réhabilitation, qui devraient débuter prochainement, il a été décidé pour des raisons de sécurité, que les collaborateurs quitteraient les lieux afin de faciliter leur réalisation. Le déménagement devrait se faire d'ici la fin avril.

Plusieurs lieux ont été identifiés pour reloger les collaborateurs durant cette période. Après examen, les locaux qui semblent le mieux correspondre à nos besoins sont les anciens locaux de BEOPLAST, situés rue Branly au sud de MACON, à 500 mètres du port de MACON.

Il s'agit d'un ensemble immobilier à usage de bureaux d'une surface totale d'environ 1 650 m<sup>2</sup> avec un ensemble de bureaux d'une surface de 550 à 650 m<sup>2</sup> qui pourrait être mis à disposition de la CCI.

Il dispose également de places de parking devant le bâtiment.

Ces locaux sont disponibles immédiatement et sont entièrement câblés avec possibilité de raccordement à la fibre optique.

Le montant total du loyer s'élèverait à environ 5 591 € HT par mois. Une grande partie pourrait être financée grâce aux économies de gaz et l'électricité générées lors des travaux dans le bâtiment Genevès.

**Ce projet a été présenté aux membres du Comité Hygiène Sécurité de la CCI, le 10 mars dernier et a reçu un accueil favorable.**

**Les membres du Bureau ont examiné cette proposition lors de leur réunion du 11 mars et ont également émis un avis favorable.**

**Aussi, après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :**

- **Autorise la CCI 71 à louer cet ensemble immobilier, en vue du relogement des collaborateurs, durant toute la période des travaux de réhabilitation de l'hôtel Consulaire de MACON**
- **Donne mandat au Président de la CCI 71, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.**

#### IV - EESC EGC CENTREST : CONVENTION DE TRANSFERT

Lors de leurs Assemblées Générales du 25 mars 2019 la CCI de l'Ain et la CCI de Saône-et-Loire, ont pris des décisions concernant l'avenir de leurs deux Ecoles de Gestion et de Commerce.

Dans le contexte budgétaire et réglementaire des CCI, il a été décidé d'examiner les conditions de constitution d'une école autonome avec deux campus distincts à Bourg-en-Bresse et Chalon-sur-Saône.

Par délibération en date du 29 juin 2019, l'Assemblée avait donné son accord pour :

- **Poursuivre le rapprochement entre les EGC de l'Ain et de Chalon-sur-Saône dans l'optique d'un établissement unique autonome avec deux campus, et de préparer le dossier suite à la demande de Visa de l'Etat pour la rentrée 2020.**
- **Engager la création de la structure juridique indépendante sous forme d'un EESC (Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire), conjointe entre les CCI de l'Ain et de Saône-et-Loire, et signer les statuts de cet EESC sur la base des points qui leur ont été présentés**
- **Signer une convention entre nos deux CCI et la nouvelle EGC**
- **Autoriser le Président de la CCI 71 à effectuer toutes les formalités nécessaires.**

Depuis, et avec l'accord de notre autorité de Tutelle, nos deux compagnies ont poursuivi les démarches en ce sens.

Les statuts de l'EESC ont été validés par le Ministre de l'Economie et le Ministre de l'Enseignement Supérieur. Cet accord a fait l'objet d'un arrêté en date du 8 novembre 2019.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur nous a également, par courrier en date du 17 février dernier, fait part de l'avis **favorable** émis par la Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion (CEFDG) **à notre demande de Visa pour le diplôme supérieur en marketing, commerce et gestion**, et ce pour une durée de 5 ans, c'est-à-dire, le maximum que nous puissions obtenir.

Aujourd'hui, une convention prévoyant la mise à disposition de l'EESC du personnel de la CCI 71 et du personnel de la CCI de l'AIN, concernés par cette activité, vient d'être signée par les Présidents des deux CCI et de l'EGC CENTREST.

Elle a pour objet de déterminer les conditions de transfert des activités de la CCI 71 à l'EGC et en particulier la mise à disposition des agents et des coûts correspondants.

**A l'unanimité, l'Assemblée Générale :**

- **prend acte de la signature de cette convention**
- **et autorise le Président de la CCI 71 à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

## **V - RENOUELEMENT EQUIPEMENT CENTRALES ET POSTES TELEPHONIQUES**

La CCI de Saône-et-Loire dispose d'un parc de systèmes de téléphonie fixe arrivé à un stade d'obsolescence. Il s'agit donc de le renouveler, en évoluant vers une architecture centralisée et basée sur la technologie IP.

Le périmètre de la prochaine consultation intègre :

- La fourniture et la mise en œuvre d'un système de téléphonie sécurisé et mutualisé pour l'ensemble des sites de la CCI de Saône-et-Loire
- La fourniture et mise en service de postes IP
- La fourniture et mise en service de commutateurs réseau
- Le transport des communications depuis et vers l'extérieur
- Le maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble

Le réseau d'interconnexion des sites ne rentre pas dans le périmètre de cette consultation puisqu'un marché subséquent régional existe (chez SFR Business).

Un rapprochement entre les CCI de Saône-et-Loire et de Côte d'Or est prévu à échéance 2022.

La CCI de Côte d'Or dispose d'un système de téléphonie sur IP de type Avaya. Le candidat présentera dans quelle mesure la solution qu'il propose pourra ultérieurement s'intégrer ou fusionner avec le système en place à la CCI de Côte d'Or.

Le montant estimé du marché, sur sa durée initiale de 24 mois, est égal à 160 000 € TTC.

Un investissement d'environ 115 k€ doit être réalisé pour renouveler l'infrastructure de téléphonie et mettre en place les commutateurs.

Ce renouvellement est nécessaire et urgent étant donné l'obsolescence du système en place.

Une économie sera néanmoins réalisée par la centralisation des accès opérateurs. Celle-ci devrait avoisiner les 12 k€ par an.

L'optimisation et regroupement de bâtiments pourra aussi nous faire économiser un peu sur l'investissement initial.

**Le Bureau de la CCI 71, consulté sur cette question lors de sa réunion du 21 janvier dernier a donné son accord pour le renouvellement de ce système de téléphonie.**

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à la majorité des voix et deux abstentions (Edouard CHOPLAIN et Marie-Odile MORET), autorise la CCI à :**

- **Engager cette dépense**
- **L'inscrire au budget rectificatif 2020 de la CCI 71**

## **VI - CESSIONS DE PARCELLES DELAISSEES A DES COLLECTIVITES LOCALES**

La CCI est propriétaire de parcelles de terrain qualifiées de délaissés issues principalement de la réalisation de zones d'activités.

Ces parcelles de petite taille et ne bénéficiant pas d'une bonne situation ne peuvent pas être mises à la vente.

Pour les sortir du patrimoine de la CCI, le service en charge du suivi du foncier propose aux collectivités locales de leur céder à l'euro symbolique en prenant en charge les frais notariés.

Il est proposé de céder les parcelles suivantes à la commune de Saint-Marcel pour les intégrer dans son domaine public :

- Les parcelles cadastrées Z 551 (280 m<sup>2</sup>), Z 552 (675 m<sup>2</sup>) et Z 553 (442 m<sup>2</sup>) situées rue Alphonse Poitevin qui constituent des voiries d'accès à des entreprises et au rond-point de l'entrée de l'usine Framatome. Cette régularisation avait démarré en 2013.
- La parcelle cadastrée Z 435 (288 m<sup>2</sup>) « ZI Sud » et ZA 40 « le pré du Roi » (167 m<sup>2</sup>) constituant des îlots.

Il est proposé de céder les parcelles suivantes au département de Saône-et-Loire pour les intégrer dans son domaine public :

- La parcelle cadastrée AY 41 située sur la commune de Chatenoy-le-Royal d'une contenance de 870 m<sup>2</sup> qui se confond avec le talus de la route départementale 69.
- La parcelle cadastrée Y 280 « au clouseau riaux » située sur la commune de Saint-Marcel d'une contenance de 107 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne son accord pour les cessions de ces délaissés à l'euro symbolique aux collectivités locales identifiées ci-dessus.**

Le Secrétaire,  
Alain THOUVENOT

La Secrétaire,  
Thérèse PISTOIA

Le Président,  
Michel SUCHAUT